

# DÉCLARATION D'UN FICHIER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS OU DE DONNÉES CONFIDENTIELLES

IDENTIFICATION DU FICHIER	<b>N°</b> : 09
Nom du fichier : Dossier des contrats de services	Date de création : n. d.
Description : L'ensemble des informations pertinentes pour tous les contrats de services de 1 000 \$ et plus	

## FINALITÉ DU FICHIER ET PERSONNES CONCERNÉES

## Finalité(s) du fichier :

- En vue de l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (chapitre A.33.2.1), de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (2012, chapitre 25), de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (chapitre G-1.011);
- En vue de l'application du règlement sur certains contrats de services des organismes publics (chapitre C-65.1, r. 4) et du Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information (chapitre C-65.1, r. 5.1);
- En vue de l'application d'une exigence contractuelle;
- Pour la gestion interne de l'organisme;
- À des fins statistiques.

Personnes ou entreprises principalement concernées par les renseignements : Le personnel de l'organisme.

Provenance(s) et modalité(s) de collecte des renseignements : Par écrit et à l'oral par la personne concernée.

#### LISTE DES RENSEIGNEMENTS DÉTENUS

Renseignements nominatifs, coordonnées, informations à l'égard de l'emploi, données socioéconomiques, données financières et informations industrielles.

### **GESTION DU FICHIER**

#### Supports physiques utilisés :

Manuel (papier, carton, etc.) et informatique (disque, clé USB, répertoire informatique, etc.)

## Durée générale de conservation des renseignements :

En référence à la règle RM-01 du calendrier de conservation du ministère des Finances, durée du contrat, plus 7 ans;

En référence à la règle RM-02 du calendrier de conservation du ministère des Finances, durée du contrat, plus 3 ans, plus la durée de la concession des droits d'auteur plus 3 ans ou 110 ans dans le cas d'une concession sans limite de temps.

#### Personnel ayant accès au fichier :

- Agent de l'approvisionnement, responsable de l'application des règles contractuelles (cadre III), agente de secrétariat et technicienne en administration de la Direction des ressources matérielles;
- Coordonnatrice de la Direction générale de l'organisation du budget, de l'administration et du secrétariat.

Une personne ou un organisme extérieur a accès au fichier à des fins de traitement : Non

Les renseignements versés au fichier sont transférés à une autre personne ou un autre organisme : Oui

Date: 2023-07-13